Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 18 mars 2025 fixant la liste des zones géographiques concernées par un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif pour l'application au titre de l'année 2024 du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prévu à l'article 1414 A du code général des impôts

NOR: EAEF2508184A

Publics concernés : personnes redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires domiciliées à l'étranger ou exerçant à l'étranger en tant qu'agents publics civils ou militaires.

Objet: l'article 1414 A du code général des impôts prévoit l'application sur réclamation d'un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au profit des personnes domiciliées hors de France et des agents publics civils et militaires exerçant à l'étranger, pour le logement qui constituait leur résidence principale avant leur départ à l'étranger, au titre de l'année de leur retour en France d'une zone de crise. Le présent arrêté fixe la liste des zones de crise ayant fait l'objet d'un appel à quitter la zone ou d'une opération de retour collectif en 2024.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Application: le présent arrêté est pris pour l'application de l'article 1414 A du code général des impôts.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1414 A,

Arrêtent:

- **Art.** 1er. La liste des zones géographiques ayant fait l'objet d'un appel à quitter la zone ou d'une opération de retour collectif pour l'application du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prévu à l'article 1414 A du code général des impôts au titre de l'année 2024 est la suivante :
 - Haïti ;
 - Iran ;
 - Liban;
 - Vanuatu
- **Art. 2.** La directrice générale des finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2025.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Pour le ministre et par délégation : La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, P. CARMONA

La ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de la législation fiscale,

L. Martel